



VILLE D'UGINE

DECISION DU MAIRE N°2025-58

Service Commande Publique

Objet : AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE SITUE DANS LE BATIMENT SITUE 95 RUE DU 8 MAI 1945

Le Maire de la Ville d'Ugine,

Vu l'article L2122.22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°09 du Conseil Municipal en date du 16 septembre 2024 donnant délégation à Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, pour signer les marchés de travaux d'aménagement d'un espace de santé pluridisciplinaire dans le bâtiment situé 95 rue du 8 mai 1945 avec les entreprises les mieux-disantes,

Vu la consultation engagée le 14 avril 2025,

Vu les dossiers présentés par les candidats et l'examen des offres,

DECIDE

Article 1 : Les travaux d'aménagement sont confiés à la société HTC domiciliée 21 rue Andromède 74650 CHAVANOD

Article 2 : Le montant est fixé à 337 923,00 € HT soit 405 507,60 € TTC.

Article 3 : La Directrice Générale des Services, Le responsable du Service et Mme la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision, qui sera communiquée lors du prochain Conseil Municipal.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (2 place Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible sur : www.telerecours.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250519-DEC-2025-58-1-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2025

Fait à Ugine, le 19 mai 2025

Pour le Maire et par délégation,
Michel CHEVALLIER
Maire-adjoint

